

possible. Vous connaissez sans doute les avantages que l'on recherche dans l'assurance pour la vie ?—Pas clairement !—Eh bien, les voici simplement : le cas le plus commun est quand un homme comme vous, désire assurer à sa veuve, ses enfants ou autres proches dont il est le soutien, une certaine somme pour leur usage dans le cas où il serait subitement enlevé du milieu d'eux. Un autre cas assez ordinaire, est lorsqu'un créancier, craignant que son débiteur ne retarde longtemps à le payer, ou ne meure avant d'avoir pu éteindre sa dette l'assure afin qu'à la mort du débiteur, il reçoive une somme suffisante pour couvrir la dette. Il y a d'autres bûts, dans l'assurance pour la vie ; mais le principal est le premier, savoir : d'amasser pour les personnes que la mort inopinée de celui dont elles dépendent pourraient laisser dans l'indigence.

*Thomson.* Mais comment peut-on s'assurer ces avantages ? Qu'un homme assure à sa veuve ou à ses enfants une belle grosse somme, voilà qui est bien ; mais ou il lui faut payer l'équivalent, et par conséquent n'y gagne rien ; ou le bureau doit perdre à l'arrangement.

*Jones.* Il n'en est pas ainsi. La beauté de l'assurance pour la vie est que vous pouvez, ainsi que tout homme, assurer ces avantages au moyen d'une modique somme ; et aucune des parties n'y perd et ne peut y perdre.

*Thomson.* Comment ! Cela me semble contradictoire. Mais expliquez-vous.

*Jones.* Votre remarque, M. Thomson, démontre seulement que l'assurance pour la vie n'est encore que peu comprise même chez la classe de ceux à qui elle présente le plus d'avantages. Je ferais presque des vœux pour voir une nouvelle espèce de missionnaires aller en répandre la connaissance parmi tous ceux de votre état. Mais avançons. L'assurance pour la vie est, dans son principe fondamental, comme une société de gain ordinaire, une réunion de personnes qui fournissent certaines contributions que ceux qui meurent dans l'espace d'un certain tems peuvent recevoir, ou plutôt dont leurs héritiers peuvent recevoir entr'eux le montant. Chacun paie une modique somme afin que dans le besoin, il puisse en retirer une considérable. Quoique l'occasion de recevoir la somme considérable ne se présentât pas, son argent lui a pourtant profité, car il a été certain que dans l'éventualité de sa mort, la somme considérable aurait été réalisée. Celui qui ne reçoit pas ne perd conséquemment rien, tandis que les héritiers du défunt sont, je puis dire, enrichis.

*Thomson.* Je comprends tout ceci. Mais vous parlez quelque peu plus *idéalement* qu'auparavant. Dites-moi, je vous prie, quels sont les arrangements réels.

*Jones.* Avec plaisir. L'assurance pour la vie dépend donc de ce qui est comparativement une découverte moderne chez le genre humain ; savoir, que la vie quoique proverbialement *incertaine* dans un individu, est *déterminée*, sous le rapport d'un grand nombre de personnes : étant, comme tout dans la nature, gouvernée par des lois fixes. Il est avéré que sur un certain nombre de personnes d'un certain âge, tel nombre mourra pendant l'année suivante. Supposons dix mille